

Résolution C technique

III^{ème} Congrès

21-22-23 septembre 2021
au Cap d'Agde

Dessinateurs, Experts Techniques, Adjointes Techniques, Agents non titulaires Berkani

Organisation du collège :

Le collège a décidé de fonctionner avec un secrétaire, en la personne de Charles VALLÉE, adjoint technique en administration centrale, mais également de désigner un secrétaire adjoint (Rémi PICOT/ETST CEREMA CE).

Résolution :

Le congrès du SNP2E-FO, réuni du 20 au 23 septembre 2021 à Cap d'Agde (34), le collège des C techniques réuni constate que :

Les agents de catégorie C sont frappés par la poursuite continue des coups portés par les politiques publiques des gouvernements successifs. **FORCE OUVRIÈRE dénonce** la suppression massive des postes, des missions, des moyens dans une logique purement comptable d'austérité et demande la reconnaissance des agents de la catégorie C.

FORCE OUVRIÈRE exige l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » qui remet en cause la situation statutaire des corps techniques de catégorie C, leurs conditions de travail et de vie, **FORCE OUVRIÈRE exige** le retour des CAP et CCP Nationales des corps techniques de catégorie C, de leurs compétences et prérogatives, Les CAP et CCP doivent continuer à se tenir conformément aux besoins des agents de catégorie C techniques : mobilité, déroulement de carrière....

FORCE OUVRIÈRE exige l'abrogation de la loi du 5 août 2021 portant sur l'application du RIFSEEP aux agents de catégorie C technique, et refuse de surcroît toute sanction.

FORCE OUVRIÈRE fustige le PPCR qui enferme la carrière des agents dans deux niveaux de grade avec un début de carrière juste au-dessus du SMIC, voire fréquemment en-dessous, pour ce qui concerne les personnels de catégorie C.

FORCE OUVRIÈRE condamne et exige l'abrogation du PPCR et du RIFSEEP, véritables outils de maîtrise de la masse salariale et d'uniformisation de la gestion des fonctionnaires des 3 versants de la Fonction publique.

FORCE OUVRIÈRE exige une augmentation générale des salaires par une revalorisation immédiate de 20 % de la valeur du point d'indice, au minimum à hauteur du pouvoir d'achat perdu depuis 2000.

Par ailleurs, les personnels de catégories C sont les premières victimes des réorganisations devenues perpétuelles et sont les premiers visés par les mobilités forcées.

Les agents de catégories C sont situés en bas de l'échelle de la fonction publique, à ce titre ils doivent être défendus avec la plus grande détermination.

Concernant les Dessinateurs et les ETST (Experts Techniques) :

Le collège s'oppose à la mise en place du RIFSEEP et **revendique** une revalorisation de la PSR et de l'ISS :

- Par une augmentation significative du montant de référence pour la PSR,
- Par la convergence du coefficient des services à 1.20 pour les ISS,
- Par l'augmentation du coefficient des corps à 12 pour les ISS.

Le collège revendique un plan de requalification reconnaissant les fonctions exercées permettant l'accès à tous à la catégorie B technique sans perte de rémunération.

Concernant les Adjoints Techniques :

Le collège exige un plan de requalification reconnaissant les fonctions exercées permettant l'accès à la catégorie B technique à hauteur de la réalité du terrain sans perte de rémunération. Une amélioration significative du nombre d'emplois fonctionnels qui permettent la reconnaissance des fonctions, de la technicité et des responsabilités conformément à la proposition **FORCE OUVRIÈRE** remise au ministère de la Fonction Publique le 4 mai 2017.

L'abandon du RIFSEEP et le retour à un régime indemnitaire lié au corps et au grade.

Concernant les agents non titulaires Berkani :

Le collège exige une revalorisation de la grille indiciaire et de réelles possibilités de déroulement de carrière au regard des réformes appliquées aux corps de titulaires correspondants.

Le collège revendique l'alignement des salaires des agents BERKANI de droit privé sur ceux issus de la grille de salaire des agents BERKANI de droit public. Par ailleurs **le collège exige** la révision automatique de la grille en cas de rattrapage par le SMIC et la revalorisation de celle-ci à hauteur des échelles C2 et C3 des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique.

Le collège exige que le complément de rémunération des agents BERKANI soit transformé en véritable régime indemnitaire, aligné sur celui des adjoints administratifs et techniques de la catégorie C, et harmonisé vers le haut quel que soit le poste tenu et la nature du contrat (public ou privé).

Le collège fustige l'augmentation progressive et glissante de la durée de cotisation nécessaire pour percevoir une retraite complète.

Le collège mandate son secrétaire et les instances nationales pour tout mettre en œuvre afin de faire aboutir ces légitimes revendications catégorielles dans le cadre de la défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers et des personnels non titulaires.